

## COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ

AVIS DE LA CNEDiMTS

18 novembre 2014

### CONCLUSIONS

#### Dispositifs médicaux : Prothèses de hanche

Faisant suite :

- à l'avis de la Commission d'Évaluation des Produits et Prestations (CEPP) du 5 septembre 2007,
- à l'avis de projet de modification des modalités d'inscription des prothèses de hanche inscrites au paragraphe 4, sous-section 1, section 5, chapitre 1<sup>er</sup>, titre III de la liste prévue à l'article L.165-1 (LPPR) du code de la sécurité sociale publié au journal officiel le 21 mars 2013,
- à la phase contradictoire prévue à l'article R.165-9 du code de la Sécurité Sociale,
- au rapport d'évaluation de la HAS « Prothèses de hanche - Phase contradictoire suite à la révision d'une catégorie de dispositifs médicaux » de novembre 2014,

relatifs à ces produits.

Au vu des observations qui lui ont été transmises, des données disponibles, des propositions du groupe de travail mandaté et des propositions des parties prenantes, la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMTS) émet les recommandations suivantes par rapport à l'avis de projet mentionné ci-dessus.

Les spécifications techniques minimales et les indications des descriptions génériques pour lesquelles des modifications sont recommandées sont détaillées dans la nomenclature annexée à cet avis.

**Avis 1 définitif**

### **Concernant les modalités d'inscription par couple de frottement**

La Commission recommande une nomenclature actualisée, selon le principe « un implant correspond à un code LPPR ».

La Commission ne remet pas en cause la prise en compte du couple de frottement dans l'évaluation de l'intérêt d'une prothèse de hanche. Cependant, elle considère que, d'un point de vue pratique, il est nécessaire d'individualiser chaque composant sur la LPPR. Ceci permettra d'éviter qu'un produit corresponde à 2 descriptions génériques, selon qu'il est utilisé par exemple dans un couple de frottement en première intention ou comme un composant individualisé lors d'une reprise.

### **Concernant les cotyles à insert à double mobilité**

La Commission recommande le maintien d'une inscription sous nom de marque des cotyles à insert à double mobilité.

La Commission reconnaît l'intérêt du concept de double mobilité de l'insert sur la prévention des luxations.

Néanmoins, indépendamment du concept commun de double mobilité, les cotyles à insert à double mobilité diffèrent entre eux, notamment par le dessin du cotyle, le mode et le type de fixation dans la cavité cotyloïdienne, les modalités de fixation de la tête fémorale dans l'insert et par le revêtement de surface du cotyle. Ces différentes caractéristiques techniques peuvent avoir un impact sur la survie de l'implant. Aussi, il n'a pas été possible à la Commission de définir des spécifications techniques minimales des implants dont le service attendu serait suffisant. La Commission considère qu'il est en outre nécessaire de suivre ces implants individuellement.

Lors d'une première demande d'inscription, la Commission exigera au minimum les données techniques, les données cliniques ayant permis l'obtention du marquage CE, ainsi que les données issues de la matériovigilance.

La Commission recommande de recueillir les données relatives au taux de luxation (intra- et extraprothétique) et à la survie à long terme de ces implants (distinguant la reprise quelle que soit la cause et la reprise pour descellement aseptique).

Les indications recommandées sont :

- les arthroplasties de première intention chez les patients ayant un risque de luxation très élevé (atteintes neurologiques sévères, troubles neuropsychiatriques, addictions et grandes défaillances neuromusculaires),
- les arthroplasties de reprise dans les cas de luxations itératives et chez les patients ayant un risque de luxation élevé.

Le mode de fixation du cotyle métal-back double mobilité à privilégier en fonction de la situation clinique est :

- une fixation press-fit (fixation sans ciment du cotyle), si le lit osseux est de bonne qualité ;
- une fixation cimentée, dans une armature, lorsque les dégâts osseux sont importants et ne permettent pas une implantation directe en press-fit.

### **Concernant les implants en céramique composite**

La Commission recommande l'inscription sous description générique des implants en céramique massive d'alumine composite.

Une individualisation de ces implants par rapport aux implants en céramique massive d'alumine pure est recommandée. La Commission recommande ainsi la création de deux descriptions génériques pour les implants en céramique massive d'alumine composite conformes à la norme internationale ISO 6474-2 :2012. Ces 2 descriptions génériques s'ajoutent à celles concernant les implants en céramique massive d'alumine pure prévues dans l'avis de projet.

Ces 2 nouvelles descriptions génériques sont :

- Insert en céramique massive d'alumine composite,
- Tête en céramique massive d'alumine composite.

Concernant les compatibilités d'association entre implants d'un couple de frottement céramique-céramique en céramique de nature différente (céramique d'alumine pure ou céramique d'alumine composite), la Commission recommande de se référer aux préconisations des fabricants.

La Commission recommande de recueillir les données de survie à long terme de ces implants.

### **Concernant les implants cotyloïdiens en polyéthylène hautement réticulé**

La Commission recommande le maintien d'une inscription sous nom de marque des implants cotyloïdiens en polyéthylène hautement réticulé.

### **Concernant la limite d'âge maximale associée à l'indication des implants en polyéthylène hautement réticulé et du couple de frottement céramique-céramique**

La Commission recommande la formulation suivante pour l'indication du couple de frottement céramique-céramique :

- « - Coxopathie fonctionnellement sévère provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois chez des sujets âgés de moins de 50 ans ou chez des sujets âgés de 50 à 75 ans ayant une espérance de vie estimée importante et un niveau d'activité élevé ;
- fracture cervicale vraie chez des sujets âgés de moins de 75 ans avec une activité correspondant à un score de Parker supérieur ou égal à 6.

La limite d'âge fixée à 75 ans est indicative, car l'activité de l'individu prime sur son âge pour définir l'indication du couple de frottement céramique-céramique. Le couple céramique-céramique est indiqué chez les individus autonomes, actifs, ayant un score de Parker supérieur à 6 et sans comorbidité majeure.

Mise en garde : La fixation press-fit (fixation sans ciment d'un cotyle métal-back) doit être utilisée avec prudence en cas de fragilité osseuse liée à l'âge. »

Enfin, la Commission recommande la même formulation pour l'indication :

- des couples de frottement céramique-céramique avec cotyle de reconstruction
- et des couples de frottement céramique ou métal-polyéthylène hautement réticulé pour lesquels l'indication d'un couple dur-dur a été retenue.

### Concernant les tiges à col modulaire

La Commission recommande le maintien d'une inscription sous nom de marque des tiges à col modulaire.

Les données cliniques attendues concernent *a minima* la survie et la luxation.

### Concernant les tiges de reprise et les tiges de reconstruction

La Commission recommande la suppression des descriptions génériques concernant les tiges de reprise monobloc (codes 3184087 et 3197842 de l'avis de projet correspondant à des tiges qui ne sont plus utilisées), et la refonte des descriptions génériques concernant les tiges de reprise et les tiges de reconstruction. La Commission recommande la création de 8 descriptions génériques, selon le niveau de modularité et le mode de fixation :

- Tige de reprise, modularité capitale, cimentée
- Tige de reprise, modularité capitale, non cimentée, verrouillée ou non
- Tige de reprise, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, cimentée
- Tige de reprise, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, non cimentée, verrouillée ou non
- Tige de reconstruction, modularité capitale, cimenté
- Tige de reconstruction, modularité capitale, non cimentée, verrouillée ou non
- Tige de reconstruction, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, cimentée
- Tige de reconstruction, modularité capitale, et métaphyso-diaphysaire, non cimentée, verrouillée ou non

Les tiges de reprise et celles de reconstruction se distinguent par leur dessin. Les tiges de reprise sont plus longues que les tiges standard généralement utilisées en 1<sup>ère</sup> intention. Les tiges de reconstruction sont des tiges plus larges et généralement plus longues que les tiges standard. Leur largeur peut être variable aux niveaux métaphysaire et diaphysaire.

Les tiges de reprise sont indiquées en reprise d'arthroplastie de hanche et dans certains cas particuliers d'arthroplastie de hanche de 1<sup>ère</sup> intention, lorsque les données anatomiques du patient nécessitent une tige de plus de 15 cm.

Les tiges de reconstruction sont indiquées en 1<sup>ère</sup> intention et en reprise d'arthroplastie de hanche lorsque les antécédents (traumatiques ou associés à une chirurgie antérieure, notamment) nécessitent une fixation diaphysaire de la tige pour permettre le remplacement de l'épiphyse fémorale proximale en remplaçant ou renforçant la métaphyse et parfois la diaphyse proximale.

En l'absence de données comparatives, la Commission a reconnu une amélioration de service rendu/attendu de niveau V (absence d'amélioration) entre ces différentes tiges.

### Concernant les ciments utilisés pour la fixation des implants

L'évaluation de l'intérêt de l'utilisation de ciments avec ou sans antibiotique dans l'ensemble des articulations prothétiques fera l'objet ultérieurement d'un travail spécifique.

Dans cette attente, la Commission recommande d'apporter les modifications suivantes à l'avis de projet :

En 1<sup>ère</sup> intention, 1 dose par élément prothétique à cimenter est **nécessaire et suffisante**.

En situation de reprise, 1 dose par élément prothétique à cimenter est généralement **suffisante** **sauf** dans certaines **situations exceptionnelles** nécessitant l'utilisation d'implants fémoraux spéciaux pour lesquels 2 doses peuvent être nécessaires

### **Concernant l'épaisseur du polyéthylène conventionnel dans les descriptions génériques concernées**

La Commission recommande de :

- maintenir l'exigence d'épaisseur minimale du polyéthylène conventionnel à 8 mm, lorsqu'il est en contact avec une tête métallique, pour les composants acétabulaires et pour les cupules intermédiaires dont le diamètre extérieur est supérieur ou égal à 44 mm.
- laisser la possibilité d'abaisser l'épaisseur minimale exigée à 6 mm pour répondre aux contraintes anatomiques des composants acétabulaires et des cupules intermédiaires de moins de 44 mm de diamètre extérieur, nécessaires dans des situations anatomiques restreintes (soit dans 5 à 10% des cas).

### **Concernant la rugosité des tiges**

La Commission recommande de maintenir l'exigence selon laquelle les tiges à cimenter doivent avoir une rugosité (rugosité arithmétique) strictement inférieure à 1,26 µm.

### **Concernant les études cliniques attendues**

La Commission maintient ses exigences méthodologiques en termes d'études cliniques attendues pour soutenir la demande d'inscription sous nom de marque d'une prothèse de hanche sur la Liste des produits et prestations remboursables.

Lorsque des données comparatives sont nécessaires, la Commission considère que l'étude contrôlée randomisée est l'outil d'évaluation le plus approprié. La Commission précise notamment qu'il est possible de tenir compte des pratiques habituelles de chaque centre, en mettant en place une randomisation par centre. Par ailleurs, le recours à un évaluateur indépendant permet de s'affranchir du biais de mesure.

Pour le cas où l'innovation porte sur la méthode de fixation (implants non cimentés, revêtus ou non d'hydroxyapatite), elle attend l'utilisation d'un critère de jugement pertinent, comme la cinétique de migration des composants jusqu'à 2 ans post-opératoire, avec un objectif de stabilisation à 3-6 mois post-opératoire. Les méthodes de mesure validées de type EBRA et des outils de mesure très sensibles sont disponibles.

La Commission considère que la survie est un critère de jugement nécessaire mais pas suffisant pour évaluer l'intérêt des implants de hanche. Des données concernant le taux de luxation et la morbidité de reprise doivent aussi être prises en compte.

### **Concernant les indications des prothèses de hanche en traumatologie**

La Commission recommande de préciser comme suit les indications des prothèses de hanche en traumatologie :

« En traumatologie, la principale indication des prothèses de hanche est la fracture cervicale vraie.

Le traitement de référence des fractures extra-cervicales est le traitement conservateur par ostéosynthèse. Dans certaines situations particulières, l'arthroplastie de hanche peut être une alternative à l'ostéosynthèse. »

L'indication des prothèses de hanche en traumatologie retenue dans l'avis de projet est la fracture cervicale vraie. Dans certaines fractures de l'extrémité supérieure du fémur cervico-trochantériennes et du massif trochantérien, les prothèses de hanche constituent une alternative au traitement de référence conservateur par ostéosynthèse. La Commission a ainsi recommandé d'étendre les indications des prothèses de hanche en traumatologie à ces situations.

### **Concernant les accessoires**

Les accessoires concernés sont notamment les manchons utilisés avec certaines têtes fémorales en céramique en reprise, les vis et plots de fixation utilisés avec les cotyles métal-back, les vis et clavettes utilisées avec certaines tiges de reprise et certaines tiges de reconstruction. Ces accessoires doivent être inscrits. Néanmoins, la Commission ne se prononce pas sur l'individualisation ou non de la prise en charge des accessoires de fixation par rapport à celle de l'implant.

### **Concernant les couples PE massif-métal et PE massif-céramique RM PRESSFIT**

Les couples PE massif-métal et PE massif-céramique RM PRESSFIT étant deux couples de frottement ayant un composant cotyloïdien en polyéthylène conventionnel, la Commission recommande leur déplacement du paragraphe 4.8 « avec composant en polyéthylène hautement réticulé » au paragraphe 4.10 « Autres couples de frottement ».

## **ANNEXE** NOMENCLATURE DES PROTHESES DE HANCHE MODIFIEE A L'ISSUE DE LA PHASE CONTRADICTOIRE

Dans le cadre de la phase contradictoire de la nomenclature des prothèses de hanche, des modifications ont été proposées par rapport au texte paru du JORF n°0068 du 21 mars 2013 « Avis de projet de modification des modalités d'inscription des prothèses de hanche inscrites au paragraphe 4, sous-section 1, section 5, chapitre 1er, titre III de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale ».

L'avis de projet prévoyait de déplacer les quatre codes suivants 3136262, 3163659, 3112917 et 3181203 avant le paragraphe 1 « Implants articulaires » et de modifier la nomenclature de ces codes. Des modifications ont été apportées à ces codes dans le cadre de cette phase contradictoire.

La nomenclature des prothèses de hanche inscrites au paragraphe 4 a été modifiée dans le cadre de la phase contradictoire. Deux parties sont proposées : les spécifications techniques minimales des composants puis la nomenclature. La proposition complète est détaillée ci-après, après les paragraphes concernant les ciments et les accessoires pour pose d'implants articulaires.

<b>CODE</b>	<b>NOMENCLATURE</b>
	<b>Ciments</b>
<b>3133262</b>	<b>Ciment sans antibiotique, une dose.</b>
	<b>Prothèse de hanche :</b>
	1. Conditions de prise en charge :  Une seule dose de ciment est remboursée par élément (cotyle ou tige) de prothèse cimenté en arthroplastie de hanche de première intention.  Lors de reprise d'arthroplastie, une dose de ciment par élément prothétique à cimenter est en général nécessaire et suffisante, sauf dans certaines situations exceptionnelles. Il s'agit de certains cas de reprises utilisant des implants spéciaux pour lesquels 2 doses de ciment peuvent être nécessaires pour fixer l'implant fémoral.
	2. Conditions d'utilisation : La technique de cimentage moderne (obturateur, lavage de la cavité médullaire, aspiration) doit être utilisée pour les tiges cimentées.

CODE	NOMENCLATURE
	<p>3. Indications de prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— coxopathie symptomatique ;</li> <li>— fractures cervicales vraies ;</li> <li>— certaines situations particulières de fractures extra-cervicales dans lesquelles l'arthroplastie de hanche peut être une alternative au traitement conservateur par ostéosynthèse (traitement de référence) ;</li> <li>— reprise de prothèse de hanche.</li> </ul>
	<p><b>Autres prothèses :</b></p>
	<p>1. Conditions de prise en charge :</p> <p>Par intervention à concurrence de 73,18 € maximum pour la pose d'implant en première intention, à l'exception d'implants du genou, et à concurrence de 109,76 € maximum pour la pose d'implants du genou en première intention et, pour tous les implants, en cas de reprise et de pose d'implants spéciaux.</p>
<p><b>3163659</b></p>	<p><b>Ciment avec antibiotique, une dose.</b></p>
	<p><b>Prothèse de hanche :</b></p>
	<p>1. Conditions de prise en charge :</p> <p>Une seule dose de ciment est remboursée par élément (cotyle ou tige) de prothèse cimenté en arthroplastie de hanche de première intention.</p> <p>Lors de reprise d'arthroplastie, une dose de ciment par élément prothétique à cimenter est en général nécessaire et suffisante, sauf dans certaines situations exceptionnelles. Il s'agit de certains cas de reprises utilisant des implants spéciaux pour lesquels 2 doses de ciment peuvent être nécessaires pour fixer l'implant fémoral.</p> <p>Intervention chez des malades à risques (état général altéré, dénutris, diabétiques, infections pulmonaires ou urinaires, fragilité osseuse).</p>
	<p>2. Conditions d'utilisation :</p> <p>La technique de cimentage moderne (obturateur, lavage de la cavité médullaire, aspiration) doit être utilisée pour les tiges cimentées.</p>



CODE	NOMENCLATURE
	<p>3. Indications de prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— coxopathie symptomatique ;</li> <li>— fractures cervicales vraies ;</li> <li>— certaines situations particulières de fractures extra-cervicales dans lesquelles l'arthroplastie de hanche peut être une alternative au traitement conservateur par ostéosynthèse (traitement de référence) ;</li> <li>— reprise de prothèse de hanche.</li> </ul>
	<p><b>Autres prothèses :</b></p>
	<p>1. Indications de prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— intervention chez des malades à risques (état général altéré, dénutris, diabétiques, infections pulmonaires ou urinaires, fragilité osseuse) ;</li> <li>— réintervention pour sepsis d'articulations développées sur des prothèses (une dose).</li> </ul>
	<p>2. Conditions de prise en charge :</p> <p>Par intervention à concurrence de 105,34 € maximum pour la pose d'implants, en première intention, à l'exception d'implants du genou, et à concurrence de 158,09 € maximum pour la pose d'implants du genou en première intention et, pour tous les implants, en cas de reprise et de pose d'implants spéciaux.</p>
	<p><b>Accessoires pour pose d'implants articulaires</b></p>
<p><b>3181203</b></p>	<p><b>Accessoire pour implant articulaire, obturateur à ciment centro-médullaire.</b></p>
	<p><b>Prothèse de hanche :</b></p>
	<p>1. Conditions de prise en charge :</p> <p>Un obturateur est remboursé par intervention.</p>

CODE	NOMENCLATURE
	<p>2. Indications de prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— coxopathie symptomatique ;</li> <li>— fractures cervicales vraies ;</li> <li>— certaines situations particulières de fractures extra-cervicales dans lesquelles l'arthroplastie de hanche peut être une alternative au traitement conservateur par ostéosynthèse (traitement de référence) ;</li> <li>— reprise de prothèse de hanche.</li> </ul>
	<p><b>Autres prothèses :</b> La prise en charge est assurée dans la limite d'une unité par intervention.</p>
3112917	<p><b>Accessoire, vis de fixation pour implant articulaire.</b></p>
	<p>Quel qu'en soit le type. Par intervention, à concurrence de 142,84 € maximum pour l'épaule et le genou.</p>

## Paragraphe 4

### Prothèses de hanche

#### I – SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES DES COMPOSANTS

Code	Type d'élément	Spécifications techniques minimales	Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé
<b>I – 1 – Composants acétabulaires</b>			
<b>Cotyles monoblocs</b>			
<b>Code 1</b>	Cotyle monobloc cimenté s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique	<p>Le cotyle est un cotyle monobloc cimenté en polyéthylène (PE) conventionnel.</p> <p>L'épaisseur du PE doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au minimum de 8 mm pour les cotyles dont le diamètre extérieur est supérieur ou égal à 44 mm.</li> <li>- ou au minimum de 6 mm pour les cotyles dont le diamètre extérieur est inférieur à 44 mm, pour répondre aux contraintes anatomiques des petits cotyles natifs.</li> </ul> <p>Le PE conventionnel est un PE soit non irradié, soit irradié à une dose strictement inférieure à 50 kGy.</p>	<p><b>Prothèse totale de hanche (PTH), couple métal-PE, cotyle monobloc cimenté, 1<sup>ère</sup> intention</b></p> <p><b>PTH, couple métal-PE, cotyle monobloc cimenté, reprise</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-PE, cotyle monobloc cimenté, 1<sup>ère</sup> intention</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-PE, cotyle monobloc cimenté, reprise</b></p>
<b>Code 2</b>	Cotyle monobloc cimenté s'articulant exclusivement avec une tête fémorale en céramique	<p>Le cotyle est un cotyle monobloc cimenté en PE conventionnel massif dont l'épaisseur doit être au minimum de 6 mm.</p> <p>Le PE conventionnel est un PE soit non irradié, soit irradié à une dose strictement inférieure à 50 kGy.</p>	<p><b>PTH, couple céramique-PE, cotyle monobloc cimenté, 1<sup>ère</sup> intention</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-PE, cotyle monobloc cimenté, reprise</b></p>

Code	Type d'élément	Spécifications techniques minimales	Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé
<b>Code 3</b>	Cotyle sur-mesure	Ces cotyles sont réalisés à partir des mesures définies par des données du scanner et/ou de clichés radiologiques du patient.	<b>Prothèse de hanche</b> quel qu'en soit le type en cas de morphologie atypique (selon les conditions de prise en charge définies)
<b>Metal-back</b>			
<b>Code 4</b>	Métal-back standard	<p>Metal-back impacté ou autovissé, non cimenté, destiné à y fixer un insert en polyéthylène, céramique ou métal</p> <p>Un métal-back est une cupule métallique implantée dans l'acétabulum du patient à laquelle est fixé un insert de tous types (en polyéthylène, céramique ou métal).</p> <p>Le métal-back doit avoir un effet de surface.</p> <p>Des vis ou plots de fixation du métal-back peuvent être nécessaires et doivent être prévus à la nomenclature.</p>	<p><b>PTH, couple métal-PE, cotyle modulaire non cimenté, 1<sup>ère</sup> intention</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-PE, cotyle modulaire non cimenté, 1<sup>ère</sup> intention</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-céramique, cotyle modulaire non cimenté, 1<sup>ère</sup> intention</b></p> <p><b>PTH, couple métal-métal (inscrit sous nom de marque), cotyle modulaire non cimenté, 1<sup>ère</sup> intention</b></p> <p><b>PTH, couple métal-PE, cotyle modulaire non cimenté, reprise</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-PE, cotyle modulaire non cimenté, reprise</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-céramique, cotyle modulaire non cimenté, reprise</b></p> <p><b>PTH, couple métal-métal (inscrit sous nom de marque), cotyle modulaire non cimenté, reprise</b></p>

Code	Type d'élément	Spécifications techniques minimales	Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé
<b>Code 5</b>	Métal-back reconstruction de	<p>Métal-back de reconstruction, impacté ou autovissé, non cimenté, destiné à y fixer un insert en polyéthylène, céramique ou métal</p> <p>Un cotyle de reconstruction est un implant comportant un ou plusieurs appuis hors de la cavité cotyloïdienne, permettant le remplacement de cette dernière lorsqu'un cotyle standard n'est pas adapté.</p> <p>Le métal-back doit avoir un effet de surface.</p> <p>Des vis ou plots de fixation du métal-back peuvent être nécessaires et doivent être prévus à la nomenclature.</p>	<p><b>PTH, couple métal-PE, cotyle modulaire non cimenté, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-PE, cotyle modulaire non cimenté, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-céramique, cotyle modulaire non cimenté, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b></p> <p><b>PTH, couple métal-métal (inscrit sous nom de marque), cotyle modulaire non cimenté, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b></p> <p><b>PTH, couple métal-PE, cotyle modulaire non cimenté, reprise, reconstruction</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-PE, cotyle modulaire non cimenté, reprise, reconstruction</b></p> <p><b>PTH, couple céramique-céramique, cotyle modulaire non cimenté, reprise, reconstruction</b></p> <p><b>PTH, couple métal-métal (inscrit sous nom de marque), cotyle modulaire non cimenté, reprise, reconstruction</b></p>
<b>Inserts</b>			
<b>Code 6</b>	Insert fixe en PE s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique	<p>L'insert est en PE conventionnel massif.</p> <p>L'épaisseur du PE doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au minimum de 8 mm pour les inserts dont le diamètre extérieur est supérieur ou égal à 44 mm.</li> <li>- ou au minimum de 6 mm pour les inserts dont le diamètre extérieur est inférieur à 44 mm, pour répondre aux contraintes anatomiques des petits cotyles natifs.</li> </ul> <p>Le polyéthylène (PE) conventionnel est un PE soit non irradié, soit irradié à une dose strictement inférieure à 50 kGy.</p>	<p><b>PTH, couples métal-PE et céramique-PE, 1<sup>ère</sup> intention</b></p> <p><b>PTH, couples métal-PE et céramique-PE, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b></p> <p><b>PTH, couples métal-PE et céramique-PE, reprise</b></p> <p><b>PTH, couples métal-PE et céramique-PE, reprise, reconstruction</b></p>

<b>Code</b>	<b>Type d'élément</b>	<b>Spécifications techniques minimales</b>	<b>Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé</b>
<b>Code 7</b>	Insert fixe en PE s'articulant exclusivement avec une tête fémorale en céramique	L'insert est en PE conventionnel massif dont l'épaisseur doit être au minimum de 6 mm. Le polyéthylène (PE) conventionnel est un PE soit non irradié, soit irradié à une dose strictement inférieure à 50 kGy.	<b>PTH, couple céramique-PE, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>PTH, couple céramique-PE, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b> <b>PTH, couple céramique-PE, reprise</b> <b>PTH, couple céramique-PE, reprise, reconstruction</b>
<b>Code 8</b>	Insert fixe en céramique d'alumine pure	La céramique est une céramique massive d'alumine pure dont la teneur en alumine doit être supérieure à 99%.  L'insert en céramique peut être serti ou non dans une coque métallique.	<b>PTH, couple céramique-céramique, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>PTH, couple céramique-céramique, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b> <b>PTH, couple céramique-céramique, reprise</b> <b>PTH, couple céramique-céramique, reprise, reconstruction</b>
<b>Code 9</b>	Insert fixe en céramique d'alumine composite	La céramique est une céramique massive d'alumine composite dont la teneur en alumine doit être comprise entre 60 et 90% et la teneur en zirconium entre 10 et 30%.  L'insert en céramique peut être serti ou non dans une coque métallique.	<b>PTH, couple céramique-céramique, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>PTH, couple céramique-céramique, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b> <b>PTH, couple céramique-céramique, reprise</b> <b>PTH, couple céramique-céramique, reprise, reconstruction</b>
<b>I – 2 - Têtes fémorales</b>			
<b>Code 10</b>	Tête métallique	La tête en métal doit avoir un diamètre inférieur ou égal à 28 mm.	<b>PTH, couple métal-PE, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>PTH, couple métal-PE, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b> <b>PTH, couple métal-PE, reprise</b> <b>PTH, couple métal-PE, reprise, reconstruction</b> <b>Prothèse fémorale bipolaire, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>Prothèse fémorale bipolaire, reprise</b>
<b>Code 11</b>	Tête métallique pour prothèse fémorale unipolaire	La tête en métal a le diamètre de la tête fémorale native du patient.	<b>Prothèse fémorale unipolaire modulaire, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>Prothèse fémorale unipolaire modulaire, reprise</b>

Code	Type d'élément	Spécifications techniques minimales	Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé
<b>Code 12</b>	Tête céramique d'alumine pure	La céramique est une céramique massive d'alumine pure dont la teneur en alumine doit être supérieure à 99%.  Le cône morse de la tête en céramique peut être chemisé de métal.	<b>PTH, couples céramique-PE et céramique-céramique, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>PTH, couples céramique-PE et céramique-céramique, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b> <b>PTH, couples céramique-PE et céramique-céramique, reprise</b> <b>PTH, couples céramique-PE et céramique-céramique, reprise, reconstruction</b>
<b>Code 13</b>	Tête céramique d'alumine composite	La céramique est une céramique massive d'alumine composite dont la teneur en alumine doit être comprise entre 60 et 90% et la teneur en zircone entre 10 et 30%.  Le cône morse de la tête en céramique peut être chemisé de métal.	<b>PTH, couples céramique-PE et céramique-céramique, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>PTH, couples céramique-PE et céramique-céramique, 1<sup>ère</sup> intention, reconstruction</b> <b>PTH, couples céramique-PE et céramique-céramique, reprise</b> <b>PTH, couples céramique-PE et céramique-céramique, reprise, reconstruction</b>
<b>I – 3 – Cupule intermédiaire pour prothèse fémorale</b>			
<b>Code 14</b>	Cupule intermédiaire	La cupule intermédiaire est une cupule métallique à l'intérieur de laquelle se trouve du polyéthylène qui s'articule avec une tête fémorale métallique. La cupule intermédiaire est mobile librement dans le cotyle natif. L'épaisseur du PE doit être : - au minimum de 8 mm pour les cupules dont le diamètre extérieur est supérieur ou égal à 44 mm. - ou au minimum de 6 mm pour les cupules dont le diamètre extérieur est inférieur à 44 mm, pour répondre aux contraintes anatomiques des petites têtes fémorales natives.	<b>Prothèse fémorale bipolaire, 1<sup>ère</sup> intention</b> <b>Prothèse fémorale bipolaire, reprise</b>

Code	Type d'élément	Spécifications techniques minimales	Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé
<b>I – 4 - Tiges</b>			
<b>Code 15</b>	Tige standard, col fémoral intégré, rectiligne, modularité capitale, cimentée	<p>Une tige standard est modulaire au niveau capital, c'est-à-dire au niveau de la jonction col-tête : la tête est indépendante de la tige et amovible.</p> <p>La modularité capitale est la modularité la plus courante pour l'implant fémoral de hanche.</p> <p>Les tiges cimentées doivent avoir une rugosité inférieure à 1,26 µm.</p>	<p><b>PTH 1<sup>ère</sup> intention ou reprise</b></p> <p><b>Prothèse fémorale unipolaire modulaire</b></p> <p><b>Prothèse fémorale, bipolaire</b></p>
<b>Code 16</b>	Tige standard, col fémoral intégré, rectiligne, modularité capitale, non cimentée	<p>Une tige standard est modulaire au niveau capital, c'est-à-dire au niveau de la jonction col-tête : la tête est indépendante de la tige et amovible.</p> <p>La modularité capitale est la modularité la plus courante pour l'implant fémoral de hanche.</p> <p>Les tiges non cimentées doivent présenter un effet de surface.</p>	<p><b>PTH 1<sup>ère</sup> intention ou reprise</b></p> <p><b>Prothèse fémorale unipolaire modulaire</b></p> <p><b>Prothèse fémorale, bipolaire</b></p>
<b>Code 17</b>	Tige standard, col fémoral intégré, anatomique, modularité capitale, cimentée	<p>Une tige standard est modulaire au niveau capital, c'est-à-dire au niveau de la jonction col-tête : la tête est indépendante de la tige et amovible.</p> <p>La modularité capitale est la modularité la plus courante pour l'implant fémoral de hanche.</p> <p>Les tiges anatomiques sont des tiges à remplissage fémoral proximal droit ou gauche ou à courbure proximale droite ou gauche.</p> <p>Les tiges cimentées doivent avoir une rugosité inférieure à 1,26 µm.</p>	<p><b>PTH 1<sup>ère</sup> intention ou reprise</b></p> <p><b>Prothèse fémorale unipolaire modulaire</b></p> <p><b>Prothèse fémorale, bipolaire</b></p>
<b>Code 18</b>	Tige standard, col fémoral intégré, anatomique, modularité capitale, non cimentée	<p>Une tige standard est modulaire au niveau capital, c'est-à-dire au niveau de la jonction col-tête : la tête est indépendante de la tige et amovible.</p> <p>La modularité capitale est la modularité la plus courante pour l'implant fémoral de hanche.</p> <p>Les tiges anatomiques sont des tiges à remplissage fémoral proximal droit ou gauche ou à courbure proximale droite ou gauche.</p> <p>Les tiges non cimentées doivent présenter un effet de surface.</p>	<p><b>PTH 1<sup>ère</sup> intention ou reprise</b></p> <p><b>Prothèse fémorale unipolaire modulaire</b></p> <p><b>Prothèse fémorale, bipolaire</b></p>
<b>Code 19</b>	Tige monobloc pour prothèse totale de hanche	<p>Une tige monobloc est une tige avec tête fémorale métallique intégrée.</p> <p>La tête métallique doit avoir un diamètre inférieur ou égal à 28 mm.</p>	<b>PTH, couple métal-PE, 1<sup>ère</sup> intention ou reprise</b>



Code	Type d'élément	Spécifications techniques minimales	Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé
<b>Code 20</b>	Tige de reprise, col fémoral intégré, modularité capitale, cimentée	<p>Une tige de reprise est un implant destiné à remplacer une tige qui a déjà été implantée. La longueur intra-osseuse de la tige est égale ou supérieure à 15 cm (mesurée de l'extrémité proximo-médiale de l'implant à son extrémité distale).</p> <p>Cette tige est modulaire au niveau capital : la tête est indépendante de la tige et amovible.</p> <p>Les tiges cimentées doivent avoir une rugosité inférieure à 1,26 µm.</p>	<b>Prothèse de reprise ou exceptionnellement prothèse de première intention lorsque les données anatomiques du patient nécessitent une tige de plus de 15 cm.</b>
<b>Code 21</b>	Tige de reprise, col fémoral intégré, modularité capitale non cimentée, verrouillée ou non	<p>Une tige de reprise est un implant destiné à remplacer une tige qui a déjà été implantée. La longueur intra-osseuse de la tige est égale ou supérieure à 15 cm (mesurée de l'extrémité proximo-médiale de l'implant à son extrémité distale).</p> <p>Cette tige est modulaire au niveau capital : la tête est indépendante de la tige et amovible.</p> <p>Les tiges non cimentées doivent présenter un effet de surface.</p> <p>Ces tiges peuvent nécessiter des vis ou des clavettes.</p>	<b>Prothèse de reprise ou exceptionnellement prothèse de première intention lorsque les données anatomiques du patient nécessitent une tige de plus de 15 cm.</b>
<b>Code 22</b>	Tige de reprise, col fémoral intégré, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, cimentée	<p>Une tige de reprise est un implant destiné à remplacer une tige qui a déjà été implantée. La longueur intra-osseuse de la tige est égale ou supérieure à 15 cm (mesurée de l'extrémité proximo-médiale de l'implant à son extrémité distale).</p> <p>Cette tige est modulaire au niveau capital (tête indépendante de la tige et amovible) et au niveau métaphyso-diaphysaire.</p> <p>Les tiges cimentées doivent avoir une rugosité inférieure à 1,26 µm.</p>	<b>Prothèse de reprise ou exceptionnellement prothèse de première intention lorsque les données anatomiques du patient nécessitent une tige de plus de 15 cm.</b>
<b>Code 23</b>	Tige de reprise, col fémoral intégré, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, non cimentée, verrouillée ou non	<p>Une tige de reprise est un implant destiné à remplacer une tige qui a déjà été implantée. La longueur intra-osseuse de la tige est égale ou supérieure à 15 cm (mesurée de l'extrémité proximo-médiale de l'implant à son extrémité distale).</p> <p>Cette tige est modulaire au niveau capital (tête indépendante de la tige et amovible) et au niveau métaphyso-diaphysaire.</p> <p>Les tiges non cimentées doivent présenter un effet de surface.</p> <p>Ces tiges peuvent nécessiter des vis ou des clavettes.</p>	<b>Prothèse de reprise ou exceptionnellement prothèse de première intention lorsque les données anatomiques du patient nécessitent une tige de plus de 15 cm.</b>

Code	Type d'élément	Spécifications techniques minimales	Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé
<b>Code 24</b>	Tige de reconstruction, col fémoral intégré, modularité capitale, cimentée	<p>Une tige de reconstruction est un implant comportant une fixation diaphysaire qui permet le remplacement de l'épiphyse fémorale proximale en remplaçant ou renforçant la métaphyse et parfois la diaphyse proximale lorsqu'une tige standard n'est pas adaptée.</p> <p>Cette tige est modulaire au niveau capital : la tête est indépendante de la tige et amovible.</p> <p>Les tiges cimentées doivent avoir une rugosité inférieure à 1,26 µm.</p>	<b>Prothèse de première intention ou prothèse de reprise</b>
<b>Code 25</b>	Tige de reconstruction, col fémoral intégré, modularité capitale, non cimentée, verrouillée ou non	<p>Une tige de reconstruction est un implant comportant une fixation diaphysaire qui permet le remplacement de l'épiphyse fémorale proximale en remplaçant ou renforçant la métaphyse et parfois la diaphyse proximale lorsqu'une tige standard n'est pas adaptée.</p> <p>Cette tige est modulaire au niveau capital : la tête est indépendante de la tige et amovible.</p> <p>Les tiges non cimentées doivent présenter un effet de surface.</p> <p>Ces tiges peuvent nécessiter des vis ou des clavettes.</p>	<b>Prothèse de première intention ou prothèse de reprise</b>
<b>Code 26</b>	Tige de reconstruction, col fémoral intégré, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, cimentée	<p>Une tige de reconstruction est un implant comportant une fixation diaphysaire qui permet le remplacement de l'épiphyse fémorale proximale en remplaçant ou renforçant la métaphyse et parfois la diaphyse proximale lorsqu'une tige standard n'est pas adaptée.</p> <p>Cette tige est modulaire au niveau capital (tête indépendante de la tige et amovible) et au niveau métaphyso-diaphysaire.</p> <p>Les tiges cimentées doivent avoir une rugosité inférieure à 1,26 µm.</p>	<b>Prothèse de première intention ou prothèse de reprise</b>
<b>Code 27</b>	Tige de reconstruction, col fémoral intégré, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, non cimentée, verrouillée ou non	<p>Une tige de reconstruction est un implant comportant une fixation diaphysaire qui permet le remplacement de l'épiphyse fémorale proximale en remplaçant ou renforçant la métaphyse et parfois la diaphyse proximale lorsqu'une tige standard n'est pas adaptée.</p> <p>Cette tige est modulaire au niveau capital (tête indépendante de la tige et amovible) et au niveau métaphyso-diaphysaire.</p> <p>Les tiges non cimentées doivent présenter un effet de surface.</p> <p>Ces tiges peuvent nécessiter des vis ou des clavettes.</p>	<b>Prothèse de première intention ou prothèse de reprise</b>
<b>Code 28</b>	Prothèse fémorale unipolaire, monobloc, cimentée	<p>Tige monobloc avec col fémoral intégré incluant une tête dont le diamètre est adapté à celui de la tête native du patient.</p> <p>Les tiges cimentées doivent avoir une rugosité inférieure à 1,26 µm.</p>	<b>Prothèse fémorale unipolaire</b>

Code	Type d'élément	Spécifications techniques minimales	Type de prothèse de hanche/couple de frottement dans lequel il peut être utilisé
<b>Code 29</b>	Prothèse fémorale, unipolaire, monobloc, non cimentée.	Tige monobloc avec col fémoral intégré incluant une tête dont le diamètre est adapté à celui de la tête native du patient. Les tiges non cimentées doivent présenter un effet de surface.	<b>Prothèse fémorale unipolaire</b>
<b>Code 30</b>	Tige sur mesure	Ces tiges sont réalisées à partir des mesures définies par des données du scanner et/ou de clichés radiologiques du patient.	<b>Prothèse de hanche</b> quel qu'en soit le type en cas de morphologie atypique (selon les conditions de prise en charge définies)
<b>I – 5 - Armature de cotyle</b>			
<b>Code 31</b>	Armature de cotyle ou anneau de soutien ou fond de cotyle	L'armature de cotyle (ou anneau de soutien ou fond de cotyle) est un implant métallique perforé pour recevoir des vis/vissages ; il comporte, ou non, des crochets pour prendre appui à la périphérie du cotyle. Il est mis en place lorsque le cotyle du patient doit être reconstruit ou renforcé avant la mise en place du cotyle prothétique.	<b>Prothèse de première intention ou prothèse de reprise</b>

## II – NOMENCLATURE

CODE	NOMENCLATURE
	<p>Il existe deux grands types de prothèses de hanche : les prothèses totales et les prothèses fémorales.</p> <p style="text-align: center;"><b>4.1. PROTHESES TOTALES DE HANCHE (PTH)</b></p> <p>Description :</p> <p>Une prothèse totale de hanche (PTH) comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— un couple de frottement constitué de 2 composants : une tête et un cotyle monobloc ou modulaire (composé de l'association d'un métal-back et d'un insert) ;</li> <li>— une tige.</li> </ul> <p>Un métal-back est une cupule métallique implantée dans l'acétabulum du patient à laquelle est fixé un insert de tous types (en polyéthylène, céramique ou métal).</p> <p>Le cotyle peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— monobloc cimenté, en polyéthylène conventionnel massif ;</li> <li>— modulaire non cimenté composé d'un métal-back simple mobilité, impacté ou autovissé :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soit associé à un insert fixe en polyéthylène conventionnel ;</li> <li>2. Soit associé à un insert fixe en céramique massive d'alumine pure ou en céramique massive d'alumine composite, sertie ou non dans une coque métallique.</li> </ol> </li> </ul> <p>La prise en charge du couple de frottement utilisé et de la tige implantée est fonction des indications retenues.</p> <p>La tête peut être métallique ou en céramique massive d'alumine pure ou en céramique massive d'alumine composite.</p> <p>Note : Les cotyles à insert à double mobilité relèvent d'une inscription sous nom de marque.</p>
	<b>4.1.1. Couple de frottement</b>
	<b>PTH, couple métal-PE massif, cotyle PE monobloc cimenté, tête ≤ 28 mm</b>
	Couple de frottement métal-polyéthylène (PE) conventionnel massif constitué par l'association :
	- d'un cotyle monobloc cimenté en polyéthylène conventionnel massif s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique

CODE	NOMENCLATURE
<b>Code 10</b>	- ET d'une tête métallique de diamètre inférieur ou égal à 28 mm.
	<b>PTH, couple métal-PE massif, cotyle PE non cimenté métal-back, tête &lt; 28 mm</b>
	Couple de frottement en métal-polyéthylène conventionnel massif constitué par l'association :
	- d'un cotyle modulaire non cimenté constitué d'un métal-back et d'un insert
<b>Code 4</b>	- métal-back impacté ou autovissé, non cimenté, destiné à y fixer un insert en polyéthylène, céramique ou métal,
<b>Code 6</b>	- insert fixe en polyéthylène conventionnel massif s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique
<b>Code 10</b>	- ET d'une tête métallique de diamètre inférieur ou égal à 28 mm.
	<b>PTH, couple céramique-PE massif, cotyle PE monobloc cimenté, tête céramique</b>
	Couple de frottement céramique massive-polyéthylène (PE) conventionnel massif constitué par l'association :
	- d'un cotyle monobloc cimenté
<b>Code 2</b>	- cotyle monobloc cimenté en polyéthylène conventionnel massif s'articulant exclusivement avec une tête fémorale en céramique
<b>Code 1</b>	- <b>OU</b> cotyle monobloc cimenté en polyéthylène conventionnel massif s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique
	- ET d'une tête en céramique :
<b>Code 11</b>	- tête en céramique massive d'alumine pure
<b>Code 12</b>	- <b>OU</b> tête en céramique massive d'alumine composite
	<b>PTH, couple céramique-PE massif, cotyle PE non cimenté métal-back, tête céramique</b>
	Couple de frottement céramique massive-polyéthylène (PE) conventionnel massif constitué par l'association :
	- d'un cotyle modulaire non cimenté constitué d'un métal-back et d'un insert
<b>Code 4</b>	- métal-back, impacté ou autovissé, non cimenté, destiné à y fixer un insert en polyéthylène, céramique ou métal, <b>ET</b>
	- insert fixe
<b>Code 6</b>	- insert fixe en polyéthylène conventionnel massif s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique
<b>Code 7</b>	- <b>OU</b> insert fixe en polyéthylène conventionnel massif s'articulant exclusivement avec une tête fémorale en céramique
	- ET d'une tête en céramique :
<b>Code 12</b>	- tête en céramique massive d'alumine pure
<b>Code 13</b>	- <b>OU</b> tête en céramique massive d'alumine composite

CODE	NOMENCLATURE
	<p><b>Indications de prise en charge des couples métal-PE et céramique-PE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— coxopathie fonctionnellement sévère provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois ;</li> <li>— fracture cervicale vraie avec coxopathie symptomatique préexistante ;</li> <li>— fracture cervicale vraie sans coxopathie symptomatique préexistante chez des sujets âgés de moins de 85 ans avec un niveau d'activité correspondant au moins à un score de Parker supérieur ou égal à 6 ;</li> <li>— certaines situations particulières de fractures extra-cervicales dans lesquelles l'arthroplastie de hanche peut être une alternative au traitement conservateur par ostéosynthèse (traitement de référence).</li> </ul>
	<p><b>PTH, couple céramique — céramique, cotyle céramique non cimenté métal-back, tête céramique</b></p>
	<p>Couple de frottement céramique massive - céramique massive constitué par l'association :</p>
	<p>- d'un cotyle modulaire non cimenté constitué d'un métal-back et d'un insert</p>
<p><b>Code 4</b></p>	<p>- métal-back, impacté ou autovissé, non cimenté, s'articulant exclusivement avec une tête fémorale en céramique <b>ET</b></p>
	<p>- insert fixe en céramique :</p>
<p><b>Code 8</b></p>	<p>- insert fixe en céramique massive d'alumine pure</p>
<p><b>Code 9</b></p>	<p>- <b>OU</b> insert fixe en céramique massive d'alumine composite</p>
	<p>- <b>ET</b> d'une tête en céramique :</p>
<p><b>Code 12</b></p>	<p>- tête en céramique massive d'alumine pure</p>
<p><b>Code 13</b></p>	<p>- <b>OU</b> tête en céramique massive d'alumine composite</p>
	<p><b>Indications de prise en charge du couple céramique-céramique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— coxopathie fonctionnellement sévère provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois chez des sujets âgés de moins de 50 ans ou chez des sujets âgés de 50 à 75 ans ayant une espérance de vie estimée importante et un niveau d'activité élevé ;</li> <li>— fracture cervicale vraie chez des sujets âgés de moins de 75 ans avec une activité correspondant à un score de Parker supérieur ou égal à 6 ;</li> <li>— certaines situations particulières de fractures extra-cervicales dans lesquelles l'arthroplastie de hanche peut être une alternative au traitement conservateur par ostéosynthèse (traitement de référence).</li> </ul> <p>La limite d'âge fixée à 75 ans est indicative, car l'activité de l'individu prime sur son âge pour définir l'indication du couple de frottement céramique-céramique. Le couple céramique-céramique est indiqué chez les individus autonomes, actifs, ayant un score de Parker supérieur à 6 et sans comorbidité majeure.</p> <p><b>Mise en garde : La fixation press-fit (fixation sans ciment d'un cotyle métal-back) doit être utilisée avec prudence en cas de fragilité osseuse liée à l'âge.</b></p>

CODE	NOMENCLATURE
	<b>PTH, couple métal-PE massif, cotyle PE recons non cimenté métal-back, tête métal ≤ 28 mm</b>
	Couple de frottement en métal-polyéthylène conventionnel avec cotyle de reconstruction constitué par l'association :
	- d'un cotyle de reconstruction constitué d'un métal-back de reconstruction et d'un insert
<b>Code 5</b>	- métal-back de reconstruction, impacté ou autovissé, non cimenté, destiné à y fixer un insert en polyéthylène, céramique ou métal, <b>ET</b>
<b>Code 6</b>	- insert fixe en polyéthylène conventionnel massif s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique
<b>Code 10</b>	- <b>ET</b> d'une tête métallique de diamètre inférieur ou égal à 28 mm.
	<b>PTH, couple céramique-PE massif, cotyle PE de reconstruction non cimenté métal-back, tête céramique</b>
	Couple de frottement en céramique-polyéthylène conventionnel avec cotyle de reconstruction, constitué par l'association :
	- d'un cotyle de reconstruction constitué d'un métal-back de reconstruction et d'un insert
<b>Code 5</b>	- métal-back de reconstruction impacté ou autovissé, non cimenté, destiné à y fixer un insert en polyéthylène, céramique ou métal <b>ET</b>
	- insert fixe en polyéthylène conventionnel :
<b>Code 6</b>	- insert fixe en polyéthylène conventionnel massif s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique
<b>Code 7</b>	- <b>OU</b> insert fixe en polyéthylène conventionnel massif s'articulant exclusivement avec une tête fémorale en céramique
	<b>ET</b> d'une tête en céramique :
<b>Code 12</b>	- tête en céramique massive d'alumine pure
<b>Code 13</b>	- <b>OU</b> tête en céramique massive d'alumine composite
	<b>Indications de prise en charge des couples métal-PE et céramique-PE avec cotyle de reconstruction</b> — coxopathie fonctionnellement sévère provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois.
	<b>PTH, couple céramique-céramique, cotyle céramique de reconstruction non cimenté métal-back, tête céramique</b>
	Couple de frottement en céramique — céramique avec cotyle de reconstruction, constitué par l'association :
	- d'un cotyle de reconstruction constitué d'un métal-back de reconstruction et d'un insert
<b>Code 5</b>	- métal-back de reconstruction impacté ou autovissé, non cimenté destiné à y fixer un insert en polyéthylène, céramique ou métal <b>ET</b>
	- insert fixe en céramique :
<b>Code 8</b>	- insert fixe en céramique en massive d'alumine pure
<b>Code 9</b>	- <b>OU</b> insert fixe en céramique massive d'alumine composite
	- <b>ET</b> d'une tête en céramique :

CODE	NOMENCLATURE
Code 12	- tête en céramique massive d'alumine pure
Code 13	- tête en céramique massive d'alumine composite
	<p><b>Indications de prise en charge des couples céramique-céramique avec cotyle de reconstruction</b>  — coxopathie fonctionnellement sévère provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois chez des sujets âgés de moins de 50 ans ou chez des sujets âgés de 50 à 75 ans ayant une espérance de vie estimée importante et un niveau d'activité élevé ;</p> <p>La limite d'âge fixée à 75 ans est indicative, car l'activité de l'individu prime sur son âge pour définir l'indication du couple de frottement céramique-céramique. Le couple céramique-céramique est indiqué chez les individus autonomes, actifs, ayant un score de Parker supérieur à 6 et sans comorbidité majeure.</p> <p><b>Mise en garde : La fixation press-fit (fixation sans ciment d'un cotyle métal-back) doit être utilisée avec prudence en cas de fragilité osseuse liée à l'âge.</b></p>
<b>4.1.2. Tiges standard</b>	
Code 15	PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, rectiligne, modularité capitale, cimentée.
Code 16	PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, rectiligne, modularité capitale, non cimentée.
Code 17	PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, anatomique, modularité capitale, cimentée.
Code 18	PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, anatomique, modularité capitale, non cimentée.
	<p><b>Indications de prise en charge des tiges standard</b>  — coxopathies fonctionnellement sévères provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois ;  — fracture cervicale vraie avec coxopathie symptomatique préexistante ;  — fracture cervicale vraie sans coxopathie symptomatique préexistante chez des sujets âgés de moins de 85 ans avec un niveau d'activité correspondant au moins à un score de Parker supérieur ou égal à 6 ;  — certaines situations particulières de fractures extra-cervicales dans lesquelles l'arthroplastie de hanche peut être une alternative au traitement conservateur par ostéosynthèse (traitement de référence).</p>



CODE	NOMENCLATURE
<p><b>4.2. PROTHESES FEMORALES (PF)</b></p> <p>Description :</p> <p>Une prothèse fémorale est destinée, en chirurgie traumatologique, à remplacer uniquement le versant fémoral de l'articulation de la hanche. Elle est composée d'une tige sur laquelle est fixée une tête prothétique métallique (éventuellement couplée à une cupule intermédiaire) qui s'articule avec le cotyle du patient laissé intact.</p> <p>La prothèse fémorale peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— unipolaire monobloc : elle est constituée d'une seule pièce, une tige monobloc incluant la tête ;</li> <li>— unipolaire modulaire : elle est constituée de deux pièces, une tige cimentée ou non et une tête métallique ;</li> <li>— bipolaire : elle est constituée de trois pièces, une tige cimentée ou non cimentée, une tête métallique et une cupule intermédiaire fixée sur la tête.</li> </ul>	
<b>Prothèse fémorale, unipolaire, monobloc, cimentée.</b>	
<b>Code 28</b>	PF, tige cimentée monobloc avec col fémoral intégré incluant une tête.
<b>Prothèse fémorale, unipolaire, monobloc, non cimentée.</b>	
<b>Code 29</b>	PF, tige non cimentée monobloc avec col fémoral intégré incluant une tête
<b>Prothèse fémorale, unipolaire, modulaire, cimentée.</b>	
La prothèse fémorale unipolaire modulaire cimentée est constituée de deux pièces :	
<b>Code 15</b>	PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, rectiligne, modularité capitale, cimentée.
<b>Code 17</b>	<b>OU</b> PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, anatomique, modularité capitale, cimentée.
<b>Code 11</b>	<b>ET</b> tête métallique pour prothèse fémorale unipolaire
<p>Modalités de prise en charge :</p> <p>L'utilisation de cette prothèse exclut la prise en charge des éléments prévus au paragraphe 4.3.2.</p>	
<b>Prothèse fémorale, unipolaire, modulaire, non cimentée.</b>	
La prothèse fémorale unipolaire modulaire non cimentée est constituée de deux pièces :	
<b>Code 16</b>	PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, rectiligne, modularité capitale, non cimentée.
<b>Code 18</b>	<b>OU</b> PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, anatomique, modularité capitale, non cimentée.
<b>Code 11</b>	<b>ET</b> tête métallique pour prothèse fémorale unipolaire

CODE	NOMENCLATURE
	Modalités de prise en charge : L'utilisation de cette prothèse exclut la prise en charge des éléments prévus au paragraphe 4.3.2.
	<b>Prothèse fémorale, bipolaire, cimentée.</b>
	La prothèse fémorale bipolaire cimentée est constituée de trois pièces :
<b>Code 15</b>	PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, rectiligne, modularité capitale, cimentée.
<b>Code 17</b>	<b>OU</b> PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, anatomique, modularité capitale, cimentée.
<b>Code 10</b>	<b>ET</b> tête métallique
<b>Code 14</b>	<b>ET</b> cupule intermédiaire.
	Modalités de prise en charge : L'utilisation de cette prothèse exclut la prise en charge des éléments prévus au paragraphe 4.3.2.
	<b>Prothèse fémorale, bipolaire, non cimentée.</b>
	La prothèse fémorale bipolaire non cimentée est constituée de trois pièces :
<b>Code 16</b>	PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, rectiligne, modularité capitale, non cimentée.
<b>Code 18</b>	<b>OU</b> PTH ou PF, tige standard, col fémoral intégré, anatomique, modularité capitale, non cimentée.
<b>Code 10</b>	<b>ET</b> tête métallique
<b>Code 14</b>	<b>ET</b> cupule intermédiaire
	Modalités de prise en charge : L'utilisation de cette prothèse exclut la prise en charge des éléments prévus au paragraphe 4.3.2.
	<b>Indications de prise en charge des prothèses fémorales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— fracture cervicale vraie sans coxopathie symptomatique préexistante chez des sujets : <ul style="list-style-type: none"> <li>— âgés de plus de 85 ans ;</li> <li>— âgés de moins de 85 ans avec un niveau d'activité faible correspondant à un score de Parker inférieur ou égal à 5 ;</li> </ul> </li> <li>— certaines situations particulières de fractures extra-cervicales dans lesquelles l'arthroplastie de hanche peut être une alternative au traitement conservateur par ostéosynthèse (traitement de référence).</li> </ul>

CODE	NOMENCLATURE
<b>4.3. PROTHESES DE REPRISE</b>	
<b>4.3.1. Reprise de prothèses totales de hanche</b>	
<b>Code 10</b>	<b>Tête métallique, diamètre ≤ 28 mm</b>
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse totale de hanche.
<b>Code 12</b>	<b>Tête en céramique massive d'alumine pure</b>
<b>Code 13</b>	<b>Tête en céramique massive d'alumine composite</b>
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse totale de hanche.
<b>Cotyle PE cimenté monobloc</b>	
<b>Code 1</b>	Cotyle monobloc cimenté en PE conventionnel massif s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique
<b>Code 2</b>	<b>OU</b> cotyle monobloc cimenté en PE conventionnel massif s'articulant exclusivement avec une tête fémorale en céramique
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse totale de hanche.
<b>Code 4</b>	<b>Métal-back standard</b>
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse totale de hanche.
<b>Code 5</b>	<b>Métal-back de reconstruction</b>
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse totale de hanche.
<b>PTH, reprise, insert fixe en PE</b>	
<b>Code 6</b>	Insert en polyéthylène (PE) conventionnel massif s'articulant avec une tête fémorale métallique ou en céramique

CODE	NOMENCLATURE
<b>Code 7</b>	<b>OU</b> Insert en polyéthylène (PE) conventionnel massif s'articulant exclusivement avec une tête fémorale en céramique
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse totale de hanche.
<b>Code 8</b>	<b>Insert fixe en céramique</b>
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse totale de hanche.
	<b>4.3.2. Reprise de prothèses fémorales</b>
<b>Code 10</b>	<b>Tête métallique, diamètre ≤ 28 mm</b>
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse fémorale bipolaire.
<b>Code 11</b>	<b>Tête métallique pour prothèse fémorale unipolaire, diamètre égal à celui de la tête fémorale du patient</b>
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse fémorale unipolaire.
<b>Code 14</b>	<b>Cupule intermédiaire</b>
	Indications de prise en charge : — reprise de prothèse fémorale bipolaire.
	<b>4.3.3. Tiges de reprise</b>
<b>Code 20</b>	Tige de reprise, col fémoral intégré, modularité capitale, cimentée
<b>Code 21</b>	Tige de reprise, col fémoral intégré, modularité capitale non cimentée, verrouillée ou non
<b>Code 22</b>	Tige de reprise, col fémoral intégré, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, cimentée
<b>Code 23</b>	Tige de reprise, col fémoral intégré, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, non cimentée, verrouillée ou non
	<b>Indications de prise en charge des tiges de reprise :</b> — reprise de prothèse de hanche ou exceptionnellement en première intention lorsque les données anatomiques du patient nécessitent une tige de plus de 15 cm.

CODE	NOMENCLATURE
<b>4.4. TIGES DE RECONSTRUCTION</b>	
<b>Code 24</b>	Tige de reconstruction, col fémoral intégré, modularité capitale, cimentée
<b>Code 25</b>	Tige de reconstruction, col fémoral intégré, modularité capitale, non cimentée, verrouillée ou non
<b>Code 26</b>	Tige de reconstruction, col fémoral intégré, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, cimentée
<b>Code 27</b>	Tige de reconstruction, col fémoral intégré, modularité capitale et métaphyso-diaphysaire, non cimentée, verrouillée ou non
	<p><b>Indications de prise en charge des tiges de reconstruction :</b>  — en première intention uniquement dans les cas de coxopathie fonctionnelle sévère provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois, associés à une perte de substance osseuse de la région trochantéro-diaphysaire ou d'ostéotomie trochantéro-diaphysaire.</p>
<b>4.5. COTYLE ET TIGE SUR MESURE</b>	
<b>Code 3</b>	<b>Prothèse hanche, sur mesure, cotyle</b>
<b>Code 30</b>	<b>Prothèse hanche, sur mesure, tige</b>
	<p>Conditions de prise en charge des cotyles sur mesure et des tiges sur-mesure :  Après accord préalable conformément à l'article R. 165-23 du code de la sécurité sociale.</p>
	<p><b>Indications de prise en charge des cotyles sur mesure et des tiges sur-mesure :</b>  — coxopathie symptomatique dans des cas de morphologie atypique de l'extrémité supérieure du fémur, que cette anomalie soit congénitale ou acquise. Ces modifications peuvent être rencontrées en cas d'ostéotomie fémorale cervicale, trochantérienne ou diaphysaire au tiers supérieur du fémur. Ces anomalies peuvent être congénitales, notamment en cas de nanisme, gigantisme, dysplasie sévère, dystrophie osseuse importante liée à une maladie évolutive. Il n'y a pas d'indication de prothèse sur mesure en dehors de ces causes.</p>

CODE	NOMENCLATURE
<b>4.6. AUTRES IMPLANTS</b>	
<b>Code 31</b>	<b>Prothèse hanche, armature de cotyle ou anneau de soutien ou fond de cotyle</b>
	<p><b>Indications de prise en charge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— coxopathie symptomatique ;</li> <li>— fractures cervicales vraies ;</li> <li>— certaines situations particulières de fractures extra-cervicales dans lesquelles l'arthroplastie de hanche peut être une alternative au traitement conservateur par ostéosynthèse (traitement de référence) ;</li> <li>— reprise de prothèse de hanche.</li> </ul>